

# L'assistance aux formalités de cessation d'activité

**Cédant et repreneur  
d'entreprise artisanale**

**La CMA vous accompagne  
dans les formalités  
juridiques liées à la  
cessation d'activité**

## ► **Contacts**

**Service accueil formalités  
des entreprises  
CFE / RM**

• Toulouse  
05 61 10 47 71  
[cfe@cm-toulouse.fr](mailto:cfe@cm-toulouse.fr)

• Saint-Gaudens  
05 61 89 99 87  
[cdufour@cm-toulouse.fr](mailto:cdufour@cm-toulouse.fr)



[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

## ► **Objectif**

Assister, conseiller le chef d'entreprise, souscrire toutes les déclarations liées à l'arrêt de l'activité et délivrer les extraits de radiation du répertoire des métiers.

## ► **Bénéficiaires**

Tous les chefs d'entreprise du secteur des métiers en entreprise individuelle ou en société.

## ► **Prestation**

La CMA vous apporte :

- l'information sur les pièces à fournir,
- l'assistance conseil lorsque le dossier est incomplet.

La CMA vous délivre :

- les récépissés de déclaration des formalités,
- le certificat de radiation.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

## ► **Modalités**

Au service accueil formalités des entreprises :

- Toulouse sans rendez-vous,
- Saint-Gaudens sur rendez-vous.

Par courrier ou par Internet.

## ► **Partenaires**

INSEE, URSSAF, RSI, Services fiscaux, Chambre de commerce et d'industrie, Greffe du tribunal de commerce.

## ► **Références**

2 172 formalités de cessation réalisées en 2009.